

AR Prefecture

063-256301375-20250122-DBS20250102-DE  
Reçu le 27/01/2025  
Publié le 27/01/2025

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement  
et le Développement des Combrailles**

2, Place Raymond Gauvin  
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DBS20250102

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 janvier à 18h00, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Gervais-d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

**Date de convocation** : 13/01/2025.

**PRESENTS** : MM. SOUCHAL – VENEULT – CAZEAU - GIDEL –BONNET – GUILLOT - SABY - PERRIN -Mmes LELONG – GIRAUD - BONY.

**Nombre de membres** : en exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 11

**Objet : Renouvellement de la Ligne de Trésorerie**

Le Président informe les membres du bureau syndical qu'afin de pallier à une éventuelle rupture de trésorerie liée au décalage entre l'ordonnancement des dépenses et l'encaissement des subventions attribuées et contributions sollicitées, il serait prudent de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 200.000 €, accordée par le crédit agricole en janvier 2024, pour une année, au taux fixe de 0,40%.

Des propositions ont été demandés pour 200 000 € :

La proposition de la caisse d'épargne est la suivante :

- Durée maximale : 12 mois.
- Taux d'intérêt : taux fixe de **€STR + 0,44% ou taux fixe de 2,84%**
- Facturation des intérêts chaque mois civil
- Commission d'engagement : **0,08%**, soit 160 € de frais de dossier
- Commission de non utilisation : **0,10%**, soit 20 € par mois

La proposition du crédit agricole :

- Durée maximale : 12 mois.
- Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois (valeur J-2 ouvrés de la réalisation flooré à zéro).
- Marge : **0,40%** - au taux actuel de : 3,252% marge comprise (pour information Euribor 3 mois : 2,852%)
- Facturation trimestrielle des intérêts à terme échu.
- Commission d'engagement : **0,10%**, soit 200 € de frais de dossier
- Commission de non utilisation : **pas de commission de non utilisation**

**AR Prefecture**

063-256301375-20250122-DBS20250102-DE  
Reçu le 27/01/2025  
Publié le 27/01/2025

Où cet exposé, le bureau syndical, après en avoir délibéré :

**APPROUVE** : le recours à une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 euros maximum.

**ACCEPTE** : la proposition du Crédit Agricole Centre France dont les conditions sont les suivantes :

- Durée maximale : 12 mois.
- Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois (valeur J-2 ouvrés de la réalisation flooré à zéro).
- Marge : **0,40%** - au taux actuel de : 3,252% marge comprise (pour information Euribor 3 mois : 2,852%)
- Facturation trimestrielle des intérêts à terme échu.
- Commission d'engagement : **0,10%**, soit 200 € de frais de dossier
- Commission de non utilisation : **pas de commission de non utilisation**

**MANDATE** : le Président pour signer le contrat ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
Certifiée exécutoire

Le Président,  
**Boris SOUCHAL**

